

## Economie | La Rochelle : Le Grand Pavois contraint d'annuler son salon



**La décision a été d'autant plus « douloureuse » à prendre qu'ils y ont cru jusqu'au bout. Au début de l'été, son président Alain Pochon se disait même confiant sur sa tenue du 29 septembre au 4 octobre. L'équipe avait notamment préparé tout un protocole pour respecter les consignes sanitaires : suppression des halls, sens de circulation sur les pontons et dans les allées, comptage aux entrées pour respecter les jauges en vigueur, respect des gestes barrières, achats de masques et gel hydro-alcooliques... Cela n'aura pas finalement pas suffit.**

C'est un changement de décret qui est venu bousculer ce bel agencement. Le 13 août, le Premier Ministre Jean Castex a décidé de prolonger jusqu'à fin octobre la fameuse contrainte de jauge de 5 000 personnes dans le cadre d'événements publics. « Le Grand Pavois Organisation a tout de suite présenté comme il se doit, en temps et en heure, un plan d'implantation précis et les protocoles sanitaires destinés à l'ensemble des publics, aux autorités préfectorale et locales, pour obtenir une dérogation », assure l'organisation. Refus de la préfecture, au vue de l'évolution défavorable de la situation sanitaire. Il resterait bien une solution pour que le Grand Pavois se tienne : monter une organisation à moins de 5000 personnes, exposants et visiteurs compris. « Nous avons sur site déjà 2500 exposants, personnels et prestataires de l'organisation présents, ce qui nous laisserait la possibilité d'accueillir 2 500 visiteurs à l'instant T, sachant que nous accueillons près de 80 000 visiteurs en six jours », calcul Alain Pochon. Pour cet homme de la mer, il est « inenvisageable de proposer un événement de ce calibre et de cette capacité » à des professionnels venus de toute la France et d'ailleurs en Europe. Leur déplacement ne serait pas rentable. Alain Pochon ne se voit pas non « laisser dehors des visiteurs porteurs d'invitation ou ayant acheté leur billet en amont, parce que le quota de visiteurs était atteint sur le site ». De plus, « en cas de nouveaux clusters locaux, nous pouvons très bien nous voir interdit d'ouverture la veille de l'évènement ! C'est un risque que nous nous ne pouvons pas prendre, tant vis-à-vis de nos professionnels exposants qui investissent pour leur présence, que pour nos partenaires institutionnels et privés, ainsi que nos visiteurs venus de loin », explique-t-il. Le conseil d'administration a finalement décidé de jeter l'éponge ce mardi, à l'issue d'une ultime réunion.

Devoir acter l'annulation reste une décision « douloureuse », pour la profession, qui voyait une « possibilité de rebondir la profession et de lancer l'année 2021 [...] avec un nombre intéressant de nouveautés présentées et de nombreux temps forts de qualité sur l'évènement ». L'organisation s'est engagée à les acomptes versés liés aux

redevances d'emplacement et de prestations annexes des exposants. Et planche déjà sur l'édition 2021, qui se tiendra du 28 septembre au 3 octobre.

Anne-Lise Durif

*Crédit Photo : Archives Anne-Lise Durif*  
*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 26/08/2020*

*[Url de cet article](#)*